



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

rocodes

Question orale n° 663

Texte de la question

M. Yves Bur attire l'attention de M. le secrétaire d'État chargé des transports sur la seconde phase de la réalisation de la rocade sud de Strasbourg. Représentant le dernier maillon à réaliser de la chaîne autoroutière au sud de Strasbourg, ce projet prévoit la mise en service d'une 2x2 voies entre le pont Pierre Pflimlin à l'est et l'autoroute A 35 au droit de son échangeur avec la RD 400. Or, près de dix ans après l'ouverture de la première partie, rien n'est annoncé pour le démarrage de la seconde phase dont la réalisation est indispensable pour améliorer l'accessibilité de l'agglomération strasbourgeoise en permettant de renforcer la desserte des pôles d'activités économiques, en fluidifiant les déplacements locaux dans le secteur sud de Strasbourg et avoir un accès direct à l'aéroport d'Entzheim depuis l'Allemagne. C'est pourquoi, près de deux ans après la déclaration d'utilité publique, il souhaiterait connaître les intentions du Gouvernement quant à la mise en oeuvre de la phase opérationnelle de la rocade sud qui est inscrit au contrat triennal 2006-2008 « Strasbourg, capitale européenne », dont la vocation est d'oeuvrer au positionnement européen de Strasbourg.

Texte de la réponse

SECONDE PHASE DE LA ROCADE SUD DE STRASBOURG

M. le président. La parole est à M. Yves Bur, pour exposer sa question, n° 663, relative à la seconde phase de la rocade sud de Strasbourg.

M. Yves Bur. Ma question d'adresse à M. le secrétaire d'État, chargé des transports.

Après une enquête publique menée en 2005, le Premier ministre signait le 11 avril 2007 la déclaration d'utilité publique autorisant la réalisation de l'ultime phase de la rocade sud de Strasbourg. Ce projet représente le dernier maillon à réaliser de la chaîne autoroutière au sud de Strasbourg reliant le pont Pierre-Pflimlin sur le Rhin à l'autoroute A 35 au droit de son échangeur avec la RD 400.

Si la première phase de la rocade sud a été ouverte à la circulation en juin 2000, nous sommes actuellement, c'est-à-dire près de dix ans après, dans une expectative totale quant au démarrage de la seconde phase.

Pourtant, la réalisation de cette section qui doit relier la RD 1083 à l'autoroute A 35 est indispensable pour améliorer l'accessibilité de l'agglomération strasbourgeoise. Elle permettra en effet de renforcer la desserte des pôles d'activités économiques au sud de Strasbourg, où se développe le pôle de compétitivité à vocation mondiale consacré à l'innovation thérapeutique, de fluidifier les déplacements locaux dans le secteur sud de Strasbourg, notamment au niveau de Fegersheim, et d'offrir enfin un accès direct à l'aéroport de Strasbourg-Entzheim depuis l'Allemagne.

Alors que le projet figurait parmi les priorités inscrites au contrat triennal 2006-2008 " Strasbourg, capitale européenne ", je ne comprends pas que, deux ans après la déclaration d'utilité publique, l'État et la direction régionale de l'équipement soient incapables de mobiliser la vingtaine de millions d'euros nécessaires. Ce ne sont pas les 2,5 millions d'euros prévus, semble-t-il, au plan de relance, qui rassurent les élus et la population : on ne sait pas s'ils serviront à financer de nouvelles études ou à démarrer des travaux dont la DRE paraît incapable de préciser la nature et la date de lancement - on parle de 2011.

Que compte faire l'État pour que la DRE, qui s'abrite derrière la multiplicité et la complexité des procédures

administratives, fasse enfin sortir ce projet structurant de la longue léthargie où elle l'a maintenue malgré la DUP, et propose aux collectivités locales un calendrier qui l'engage ?

Nous doutons que les 2,5 millions d'euros inscrits au plan de relance se concrétisent assez rapidement sur le terrain pour que la quatrième branche du gigantesque échangeur de Fegersheim débouche enfin ailleurs que dans les champs. Je tiens à votre disposition la photo de cet énorme échangeur dont la quatrième branche, malheureusement, ne débouche sur rien. (*L'orateur brandit une photographie*).

M. le président. La parole est à M. Christian Blanc, secrétaire d'État chargé du développement de la région capitale.

M. Christian Blanc, *secrétaire d'État chargé du développement de la région capitale*. Monsieur le député, je vous prie de bien vouloir excuser l'absence de mon collègue Dominique Bussereau qui, j'en suis sûr, a eu l'occasion de discuter de ce sujet avec vous à de multiples reprises.

Comme vous le signalez, la section comprise entre la RN 83 et l'A 35, section qui constitue une partie de la rocade sud, représente le dernier maillon à réaliser dans la chaîne de voies rapides au sud de Strasbourg. Plusieurs travaux ont déjà été réalisés : la section comprise entre la RD 1083 et la rue de La Rochelle, au bord du Rhin, a été mise en service en juin 2000 ; le nouveau pont Pierre-Pfimlin, franchissant le Rhin en direction de l'Allemagne, a été ouvert en octobre 2002.

La section entre la RN 83 et de l'A 35 a bénéficié en 2009 de 2,5 millions d'euros au titre du plan de relance de l'économie, afin d'accélérer le rythme des études d'un projet particulièrement complexe compte tenu de sa sensibilité environnementale. En effet, il se situe à proximité d'une zone d'habitat du grand hamster d'Alsace, espèce protégée qui fait l'objet d'une attention toute particulière. Il est donc nécessaire qu'il soit compatible avec la présence de cette espèce, voire qu'il améliore ponctuellement ses conditions de survie. En outre, dans le cadre d'une insertion environnementale de haute qualité, le Gouvernement est vigilant quant aux conditions de déplacement des lignes à haute tension, à la bonne protection des riverains contre les nuisances sonores et à la préservation de la nappe phréatique.

Sous réserve de l'obtention des autorisations liées à la protection de l'habitat du grand hamster d'Alsace et au bon déroulement des opérations de fouilles archéologiques - problèmes difficiles à cerner, car très particuliers, voire atypiques, mais importants -, la DDE devrait lancer au deuxième trimestre 2011 des travaux d'une durée prévue de trois ans. Permettez-moi, au nom de Dominique Bussereau, de saluer l'attitude des collectivités qui ont manifesté leur souhait de s'engager aux côtés de l'État en faveur de ce projet.

Monsieur le député, nous avons donc bien noté votre question, et nous veillerons à ce que les autorisations puissent être arrêtées dans les meilleurs délais.

M. le président. La parole est à M. Yves Bur.

M. Yves Bur. J'espère que la protection du grand hamster ne sert pas de prétexte à l'impuissance publique, et je souhaite réellement que la direction régionale de l'équipement s'active davantage sur ce projet.

Données clés

Auteur : [M. Yves Bur](#)

Circonscription : Bas-Rhin (4^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question orale

Numéro de la question : 663

Rubrique : Voirie

Ministère interrogé : Transports

Ministère attributaire : Transports

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 28 avril 2009, page 3929

Réponse publiée le : 6 mai 2009, page 3946

La question a été posée au Gouvernement en séance, parue dans le journal officiel le 28 avril 2009